

NOTE DE L'AUTEUR.

La plus grande partie des feuilles d'impression de cet ouvrage étant déjà imprimées, lors du changement du sort politique du Piémont, c'est là le motif qu'on trouvera dans les deux volumes des mots qui ont rapport au temps, auquel l'ouvrage a été rédigé, et imprimé. Quant à l'article sur la *danse sacrée* qu'on lit dans la seconde partie, page 140, ligne 10, il est copié à la lettre du vocabulaire technique de M.r l'abbé Jaubert, cinquième volume, pag. 355. On m'a cependant fait remarquer que dans le christianisme il n'y a jamais eu des danses sacrées approuvées par l'Eglise, et que l'abus en a été introduit dans les siècles du bas âge, et dans quelques provinces seulement; qu'en particulier le chœur des églises de S.t Clément, et de S.t Pancrace à Rome n'a jamais été destiné à cet usage.

V. *Se ne permette la stampa.*

Per la Gran Cancelleria BARDI.